

Résumé des délibérations

Réunion du Conseil consultatif ESG d'Exportation et développement Canada

Date : 27 mai 2024

Membres du Conseil consultatif ESG :

Janet Annesley, chef du développement durable, Kiwetinohk Energy Corp

Karen Clarke-Whistler, cadre supérieure, stratège des affaires et scientifique de l'environnement

Fred Di Blasio, chef de la direction et associé directeur, Longhouse Capital Partners

Tomislav Ivancic, conseiller mondial, Approvisionnement responsable et chaîne d'approvisionnement agricole, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Anita Ramasastry, titulaire de la chaire fondée par le doyen Roland Hjorth, professeure de droit et directrice du programme de développement durable international de la Faculté de droit de l'Université de Washington

Représentants d'Exportation et développement Canada (EDC) :

Mairead Lavery, présidente et chef de la direction et présidente du Conseil

Lorraine Audsley, première vice-présidente et chef de la gestion des risques et du développement durable

Todd Winterhalt, premier vice-président, Communications, Marketing et Stratégie d'entreprise

Miguel Simard, premier vice-président et chef des services juridiques

Rachel Guthrie, vice-présidente, Intégration des pratiques ESG

Sophie Roy, vice-présidente, Services consultatifs ESG

Owen Bourns, vice-président et chef des Services juridiques

SYNTHÈSE

La réunion de mai du Conseil consultatif ESG portait sur les tendances ESG émergentes dans l'écosystème réglementaire international.

Pour commencer, la présidente et chef de la direction d'EDC, Mairead Lavery, et la chef de la gestion des risques et du développement durable, Lorraine Audsley, présentent les derniers développements depuis la dernière réunion :

- En avril, les dirigeants des [organismes de crédit à l'exportation \(OCE\) des nations du G7](#) se sont réunis à Tokyo pour discuter des récentes tendances dans le secteur et des défis à relever. Ils ont notamment abordé l'importance de protéger et de promouvoir le commerce et l'investissement internationaux, la nécessité d'accroître la résilience des OCE dans le contexte des changements climatiques ainsi que le maintien de l'engagement des OCE à soutenir l'Ukraine.
- EDC continue de se concentrer sur l'Indo-Pacifique, et nous cherchons toujours des occasions d'échanger des connaissances, de faciliter les relations et de renforcer les liens avec les associations industrielles pour accélérer l'entrée des entreprises canadiennes dans cette région. La présidente et chef de la direction d'EDC s'est récemment rendue en Corée du Sud pour rencontrer des représentants d'entreprises et autres parties prenantes canadiennes dans le cadre d'une mission commerciale d'Équipe Canada; elle a aussi participé au

Conseil consultatif des chefs d'entreprise sur l'Asie, à Vancouver, et à l'événement « Portail vers l'Indo-Pacifique » de la Chambre de commerce du Canada, à Montréal.

- La chef de la gestion des risques et du développement durable d'EDC a présenté ses réflexions à la suite de sa participation au forum sur l'avenir énergétique à Montréal et au Sommet de la finance durable, notamment en ce qui concerne la nécessité d'avoir des cadres stratégiques et réglementaires pour que les divulgations soient axées sur les résultats.
- En mai, EDC a publié son [Rapport annuel intégré 2023](#), de même qu'une série de rapports supplémentaires sur les questions ESG : [Divulcation liée au climat](#), [Rapport sur les droits de la personne](#), [Rapport sur les retombées des obligations durables 2023](#) et son premier [rapport sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#), qui présente les mesures prises en 2023 pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail infantile dans les chaînes d'approvisionnement d'EDC.
- Le Conseil d'administration d'EDC a récemment approuvé la stratégie ESG de l'organisation, qui a pour but d'intégrer les principes ESG dans toutes les sphères de la Société et de favoriser une croissance responsable des affaires pour les entreprises canadiennes.

Après ces premières présentations, Anita Ramasastry, membre sortante du Conseil et titulaire de la chaire fondée par le doyen Roland Hjorth, professeure de droit et directrice du programme de développement durable international de la Faculté de droit de l'Université de Washington, a donné le ton pour la discussion en abordant les dernières tendances réglementaires et ce qu'elles signifient pour les entreprises canadiennes. Voici les faits saillants :

- Ces dernières années, on a vu une augmentation des obligations de divulgation et de déclaration dans le monde.
- Aux États-Unis, on continue de se concentrer sur le travail forcé et la responsabilité des chaînes d'approvisionnement.
- En mai, l'Union européenne a approuvé une directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, devoir qui concerne les droits de la personne et l'environnement pour certaines entreprises de l'UE et hors de l'UE.
 - C'est la première loi régionale qui impose un devoir de vigilance aux entreprises.
 - Le secteur financier est exclu de cette directive.
 - La directive sera appliquée à l'échelle nationale par les autorités des États membres de l'UE. Les entreprises non conformes encourent des sanctions des autorités administratives nationales, notamment des amendes pouvant atteindre 5 % de leur taux de rotation global.
 - La directive donne lieu à un régime de responsabilité civile où les entreprises peuvent être tenues responsables de dommages émanant de situations où elles ont « intentionnellement ou négligemment » omis de prévenir, d'atténuer, de faire cesser ou de réduire au minimum un préjudice aux droits de la personne ayant entraîné des dommages.
 - Selon le Centre for Research on Multinational Corporations, environ 5 400 entreprises sont visées par cette directive.
- La directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, entrée en vigueur en janvier 2023, pourrait affecter encore plus les gestes des entreprises en matière de droits de la personne et d'incidence environnementale.
 - L'un des éléments centraux de cette directive est la double importance relative, qui tient compte de facteurs de durabilité qui pourraient avoir un effet sur l'importance relative financière, ainsi que l'importance relative des retombées (les retombées des activités de l'entreprise sur la population et la planète).



- L'analyse de la double importance relative comprend des éléments comme la portée des retombées, leur échelle, la faisabilité des mesures correctrices et la probabilité des retombées.
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, mis à jour en juin 2023, reflètent les importants changements environnementaux et sociaux et ont une incidence sur la divulgation et le devoir de vigilance des entreprises.
- Cette année, l'UE a approuvé une nouvelle réglementation sur le travail forcé qui interdira la vente, l'importation et l'exportation de biens produits au moyen du travail forcé.
- Au Canada, la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* est entrée en vigueur. Elle exige des organismes gouvernementaux et des entreprises qu'ils divulguent les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail infantile.
- Des obligations plus précises en matière de vigilance ont aussi été instaurées en Europe, dans le cadre du [règlement de l'UE sur les minéraux provenant de zones de conflit](#), du [règlement de l'UE sur les batteries](#), du [règlement de l'UE sur la déforestation](#) et des nouvelles procédures que les entreprises devront adopter pour se conformer à [l'interdiction par l'UE des produits issus du travail forcé](#), qui a aussi été approuvée par le Parlement européen cette année.

Après cette présentation, le Conseil consultatif a discuté des aspects les plus importants pour EDC et les entreprises canadiennes. Voici quelques réflexions du Conseil :

- L'évolution rapide du cadre de réglementation est difficile à suivre pour les entreprises, surtout les PME, qui peuvent ne pas comprendre leurs obligations. EDC pourrait avoir un rôle à jouer dans la vulgarisation de la réglementation et des normes de déclaration.
- Des contrôles préalables solides favoriseront une bonne reddition de comptes par les entreprises.
- La double importance relative aura de plus en plus de poids, mais elle demeure source de confusion pour beaucoup d'entreprises. Elle requiert la participation des parties prenantes pour déterminer quels effets négatifs pourraient subir les personnes et les communautés.
- Les coûts associés à une vigilance efficace, à l'augmentation des obligations ESG ainsi qu'aux attentes en matière de degré d'assurance seront difficiles à assumer pour de nombreuses entreprises. Toutefois, certaines dépenses à long terme ouvrent la porte à la création de valeur à long terme.
- EDC devrait réfléchir à ce qu'elle peut faire pour aider les entreprises canadiennes à tirer parti des lois, afin de créer un avantage concurrentiel pour les exportateurs.
- Concernant l'application des lois, il faut tenir compte de la période de mise en conformité graduelle afin de limiter les effets défavorables, en particulier dans les pays du Sud.
- Bien que les questions ESG soient de plus en plus politisées, la notion de conduite responsable des entreprises ne l'est pas. Elle concerne la responsabilité des chaînes d'approvisionnement et la concurrence à long terme.
- La transition vers une économie à faible intensité de carbone aura des effets sur beaucoup de secteurs, mais les entreprises gagneront à se tourner vers une économie plus inclusive qui profite à tout le monde. Trente et un des trente-deux minéraux critiques au Canada se trouvent en territoire autochtone. Il faut que les communautés autochtones soient incluses dans la transition – avec la participation des Autochtones, les approbations environnementales sont simplifiées, et le tout permet de protéger la Terre.
- EDC a fait preuve de leadership en matière de droits de la personne par ses mesures de contrôle préalable et de déclaration. Pour l'avenir, l'organisme de crédit à l'exportation du Canada a la possibilité de tirer profit de son rayonnement international pour faciliter les discussions régionales, réunir de l'information et transmettre les apprentissages aux entreprises afin de favoriser la conduite responsable des entreprises.

